Le 22 août 2025

Vive la grève des agents de la SAUR
Non aux méthodes de la direction

Pourquoi cette grève

Le 24 octobre 2024, CAP NORD Martinique et la SAUR ont signé une convention par laquelle la première délègue à la seconde « **la production et la distribution d'eau potable** » dans les 18 communes regroupées au sein de la communauté d'agglomération. Cette DSP conclu pour une durée et 10 ans et un montant de 160 millions d'euros a pris effet le 1er janvier 2025.

Parmi les garanties données pour obtenir le marché, la SAUR a acté qu'elle verserait **avec la paie de janvier 2025** une prime dite « prime de bienvenue » de 3000 euros, **sans conditions, ni critères,** aux agents de la SME qui la rejoindrait. Mais au lieu de verser 3000 euros « ***dès la première paie*** », elle n'a versé que 1500 et a promis de régler l'autre moitié dans 6 mois (juillet 2025). En juillet 2025, la SAUR a alors parlé de conditions et critères pour percevoir le solde.

A la suite d'une grève des agents déjà SAUR en 2024, un protocole de fin de conflit a attribué une prime de 3000 euros « *suite au gain du contrat CAPNORD* », la moitié est versée en décembre 2024 « *sous forme de PPV* », et le solde « *sous conditions de réussite de critères* » devait être versé en août 2025. Et pour convaincre la déléguée syndicale de signer, la direction a affirmé que « ***Les mêmes critères conditionneront la seconde partie de la prime de 1500€ brut des collaborateurs transférés de SME en août 2025*** **».**
Face à la volonté farouche de la SAUR de leur verser le solde de 1500 euros sous conditions, les agents transférés de la SME ont consulté la convention de la DSP, mais également le **protocole de fin de conflit signé le 15 décembre 2024**. C'est ainsi que, autant les arrivants que les accueillants ont alors découvert en juillet 2025 la manœuvre et constaté que **LA SAUR LES AVAIENT TOUS FLOUES**.

La riposte des salariés SAUR (Ex SME et aussi déjà SAUR Martinique) a été dès lors unanime et immédiate. C'est pour contraindre la SAUR Martinique, filiale à 100% de SAUR France, à respecter ses engagements que les agents sont entrés en grève lundi 11 Aout 2025.

Ils se sont organisés en **COMITE DE GREVE**, soutenu par les syndicats CGTM et UGTM, pour diriger leur mouvement en affirmant **« LA SAUR DOIT RESPECTER SES SALARIES ET SES ENGAGEMENTS ! BA NOU LAJAN NOU ! »**

Depuis, les grévistes se réunissent quotidiennement à leur local de Ste Marie pour prendre ensemble les décisions concernant leur mouvement.

Une tactique perfide et malhonnête

Se trouvant face à un mur, la direction a recouru à des stratagèmes pour tenter de s'en sortir.

Elle a proposé de geler les négociations obligatoires 2025 en déclarant « *2025 : année blanche* » en échange de la « Prime de bienvenue ». Or, dans le protocole d'accord du 15 décembre 2024, elle avait pourtant pris un engagement : *« En parallèle, l'entreprise confirme que les réunions dédiées aux NAO se tiendront bien aux échéances habituelles. Nous soulignons qu'il s'agit d'une enveloppe supplémentaire accordée dans le cadre de ce protocole ».* Elle s'est heurtée à un refus catégorique et unanime des grévistes à sa condition « *d'année blanche* ». Pour eux, cette prime exceptionnelle n'avait rien à voir avec les évolutions de salaires ou les questions de conditions de travail et ils avaient parfaitement raison.

La direction a alors imaginé une nouvelle volte-face. Elle a proposé aux grévistes de faire deux lots.

Aux salariés venant de la SME, elle acceptait en définitive de payer les 1500 euros restant sans condition, mais également l'intégralité des jours de grève.

Aux salariés déjà SAUR Martinique, pour la seconde moitié de 1500 euros de la prime, la direction se référait au protocole d'accord du 15 décembre 2024 et surtout, elle refusait le paiement des jours de grève à ces salariés. **INACCEPTABLE !**

Les grévistes ne sont pas tombés dans le piège.

De toute évidence, la direction cherchait à diviser les grévistes. Ils sont restés tous unis, convaincus que la direction tentait de les balader pour arriver à une reprise du travail en ordre dispersé. Ils ont continué d'informer en diffusant des tracts les travailleurs d'autres entreprises et aussi les habitants de CAP Nord auprès desquels ils ont reçu compréhension et soutien.

Non, aux méthodes de tricheurs !

La Saur Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) 3ème groupe français de production et distribution d'eau est présent dans 25 pays. Son chiffre d'affaires annuel dépasse les 2 milliards d'euros. On est donc très loin d'une petite entreprise en difficulté ! Mais, cette entreprise capitaliste, n'hésite pas utiliser des méthodes de tricheurs pour faire ses profits, et surtout engraisser ses actionnaires et non pour satisfaire les besoins des populations.

Depuis le 11 août 2025, les agents de la SAUR rejettent ces méthodes. Ils montrent leur détermination et leur volonté de se faire respecter.

Aujourd'hui, le grand patronat et les gouvernants à leur service portent une nouvelle série d'attaques contre les travailleurs et les opprimés pour mieux remplir le coffre-fort des plus riches. A nous, nous travailleurs, en activité, dans les entreprises, mais aussi retraités, jeunes, de montrer qu'on ne se laisse pas faire. Manifestons notre solidarité et notre soutien aux grévistes de la SAUR pour qu'ils obtiennent satisfaction rapidement à leurs revendications.

Respect des travailleurs unis !
On bel woulo bravo ba cé grévis-la !